

Le 18 août 2010

M. Michael Rooney
Directeur, Direction des affaires transfrontalières avec les États-Unis
Affaires étrangères et Commerce international Canada
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Monsieur Rooney,

Nous vous écrivons pour vous informer des directives fournies par la Commission à son Groupe d'étude suite au rapport intitulé *Impacts sur les niveaux d'eau des Grands Lacs d'amont : la rivière Sainte-Claire* de l'Étude internationale sur les Grands Lacs d'amont, rapport publié le 1^{er} décembre 2009. Ce rapport fait suite à la première phase de l'étude, qui a fait l'examen des changements physiques possibles dans la rivière Sainte-Claire et leur impact sur les niveaux des lacs Michigan-Huron. Le Groupe d'étude entreprend la deuxième phase de son travail, qui porte sur la régularisation des débits du lac Supérieur et sur des améliorations possibles à celle-ci pour pallier à des conditions changeantes et répondre aux besoins en évolution des usagers des lacs.

Du 19 février au 10 mai 2010, la Commission a tenu des consultations publiques sur le rapport du Groupe d'étude. La Commission a reçu en tout 147 commentaires, dont 83 par lettre, courriel ou médias sociaux. Cinquante-six commentaires ont été reçus lors des six audiences publiques tenues au Canada et aux États-Unis les 22, 25 et 26 mars 2010. Huit commentaires ont été reçus lors de téléconférences, accessibles dans tout le bassin hydrographique, tenues les 30 et 31 mars 2010. Environ 325 personnes ont participé au processus de consultation publique. La transcription des six audiences publiques et toutes les autres soumissions du public sont disponibles sur le site Internet de la Commission.

Le Traité sur les eaux limitrophes stipule que toute partie intéressée à toute procédure, enquête, ou affaire sous la juridiction de la Commission doit avoir la possibilité d'être entendue. Au cours de son histoire, la Commission a trouvé que la consultation du public a été extrêmement importante puisqu'elle donne lieu à des échanges et commentaires sans entraves. Cela fut à nouveau le cas pour les consultations sur l'Étude sur les Grands Lacs d'amont, alors que le public a fourni des commentaires sur une vaste gamme de sujets.

Suite à un examen approfondi du rapport, et suite aux commentaires et soumissions de la part du public, la Commission appuie le travail du Groupe d'étude et fait siennes les recommandations de celui-ci. Dans sa lettre au Groupe d'étude, ci-jointe, la Commission félicite ses membres pour leurs approches dans l'examen de ce problème fort complexe; pour avoir réalisé une analyse approfondie et sans précédent des facteurs liés à la diminution de la différence entre les niveaux d'eau des lacs Michigan-Huron et Érié; et pour les recommandations judicieuses contenues dans le rapport. La Commission est d'accord avec ces recommandations et a fourni de plus amples directives au Groupe d'étude quant à sa première recommandation dans le rapport sur la rivière Sainte-Claire.

Certains membres du public se sont dits en accord et certains en désaccord avec cette première recommandation du rapport sur la rivière Sainte-Claire, qui se lisait « ne pas prendre de mesures correctrices dans la rivière Sainte-Claire pour le moment. » La Commission a entendu qu'il faut tenir compte des intérêts à la fois en amont et en aval si des mesures correctrices (qui visent les dommages

ou effets néfastes passés) ou d'atténuation (qui visent des modifications qui pourraient avoir des effets néfastes) étaient à l'étude. La Commission a même entendu que l'étude de telles mesures ne devraient même pas être envisagées en raison des impacts potentiels perçus par les usagers; d'ailleurs, selon certains membres du public, il serait mieux de laisser la nature, plutôt que l'être humain, s'occuper de telles choses. Une opinion divergente fut exprimée à l'effet que les gouvernements auraient dû travailler à restaurer le régime de niveaux des eaux à ce qu'il était avant des projets tels que le creusage effectué dans la rivière pour des fins de navigation. De façon analogue, une opinion exprimée fut à l'effet que les changements envisagés à l'avenir doivent faire l'objet d'une étude sérieuse quant à leurs possibles effets néfastes, à la lumière des changements climatiques.

Lors de comparution devant la Commission le 21 avril 2010 à Washington, le Groupe d'étude a proposé d'envisager divers niveaux de restauration des niveaux des eaux. Suite aux audiences publiques et suite à une réflexion soignée à ce sujet, la Commission accepte la proposition du Groupe d'étude d'examiner, de façon exploratoire, quatre niveaux de restauration et demande même qu'un cinquième niveau soit mis à l'étude. De façon globale, les niveaux qui feraient l'objet d'un examen seraient 0,10 cm (3,9 pouces), 25 cm (9,8 pouces), 40 cm (15,7 pouces) et 50 cm (19,7 pouces). Le scénario « zéro » serait le statu quo ou, autrement dit, de n'entreprendre aucune mesure de restauration. Le scénario de restauration de 10 cm (3,9 pouces) ferait contrepoids aux augmentations de débitance depuis 1963, tel qu'indiqué dans le rapport sur la rivière Sainte-Claire. Le scénario de 25 cm (9,8 pouces) bonifierait le scénario précédent en tenant compte de l'impact du creusage du chenal de la rivière entre 1960 et 1962 sur la débitance de la rivière. Le scénario de 40 cm (15,7 pouces) serait l'équivalent de tous les effets physiques des changements de régimes dans la rivière Sainte-Claire de 1906 à aujourd'hui, incluant la construction du chenal de navigation de 7,6 m (25 pieds) entre 1933 et 1937, la construction du chenal de navigation de 8,2 m (27 pieds) entre 1960 et 1962, et l'augmentation de la débitance entre 1963 et 2007 telle qu'estimée dans le rapport sur la rivière Sainte-Claire.¹ Le scénario de restauration de 50 cm (19,7 pouces) bonifie l'analyse précédente en y ajoutant la période de 1855 à 1906, qui reflète les impacts sur les rivières Sainte-Claire et Détroit pour le creusage associé au chenal de navigation de 6,1 m (20 pieds).

Cette analyse porterait aussi sur les effets des changements des niveaux d'eau et de débitance sur les usagers du système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. La Commission est d'avis que cette analyse fournirait aux gouvernements et au public des informations précieuses à un processus de prise de décision scientifique et rationnel. En bref, l'interprétation de la Commission de la première recommandation du rapport de l'Étude internationale sur les Grands Lacs d'amont est à l'effet que le Groupe d'étude effectuera une analyse préliminaire des mesures correctrices durant la deuxième phase de l'étude. Faisant suite à la lettre vous étant adressée par la Commission le 8 juin 2010 sur l'examen des impacts des changements climatiques sur les niveaux d'eau et les possibilités de pallier à ces impacts, la Commission a accepté la proposition du Groupe d'étude d'entreprendre des travaux à plus grande portée, tels que décrits dans la lettre de la part des gouvernements du 5 avril 2010 et dans la lettre de la Commission au Groupe d'étude du 12 avril 2010. Ces lettres sont jointes à la présente.

Lors de la dernière rencontre entre la Commission et les gouvernements, le 23 avril 2010 à Washington, vous vous souviendrez des discussions sur les approches à adopter quant à l'examen de la

¹ Sources: Table 1 dans « Les effets physiques des changements de régimes dans les rivières Détroit » et Table 2 dans « Les effets physiques des changements de régimes dans la rivière Sainte-Claire », Cinquième rapport à la Commission du Groupe de travail sur les niveaux d'eau des Grands Lacs, octobre 1987.

régularisation des débits du lac Supérieur. Suite à ces discussions et suite à une réflexion soignée depuis ce temps, la Commission a accepté la suggestion du Groupe d'étude de proposer une seule alternative au plan actuel, laquelle serait le fruit d'une consultation publique étendue et de discussions sur une vaste gamme de plans à l'étude. La Commission a exigé que le Groupe d'étude s'assure que des informations seront fournies tant sur les critères qui ont servi au choix du plan recommandé que sur les caractéristiques et les performances des autres plans à l'examen dans la deuxième phase de ses travaux.

La Commission est d'avis que ces directives supplémentaires au Groupe d'étude donneront lieu à des informations et connaissances scientifiques fondamentales pour la prise des décisions de la Commission et pour ses recommandations aux gouvernements. Le Groupe d'étude tiendra une consultation publique étendue sur l'élaboration et l'évaluation du nouveau plan de régularisation. De plus, la Commission entreprendra elle-même de plus amples consultations publiques suite au rapport final du Groupe d'étude.

N'hésitez pas à me contacter pour de plus amples renseignements sur la présente. Sachez enfin qu'une lettre analogue a été envoyée au Secrétariat d'État américain par le secrétaire de la section américaine de la Commission.

Veillez agréer, Monsieur Rooney, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Murray Clamen
Secrétaire
Canadian Section

Pièces jointes (3)

cc. M. Ted R. Yuzyk, co-président, Groupe d'étude international des Grands Lacs d'amont